

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 15 janvier 2020 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum:

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Vœux de Bonne et Heureuse Année

M. le maire, Alain Bellemare, profite de l'occasion pour offrir aux personnes présentes ses vœux de Bonne et Heureuse Année 2020 et offre ses salutations particulières à des visiteurs de Valréas, M. Roger et M^{me} Danielle Demichelis, présents à l'assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019

**2020-0115-
001**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019

**2020-0115-
002**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2019, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 décembre 2019

**2020-0115-
003**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 décembre 2019, soit:

| | |
|--|-------------------|
| 53 chèques émis: | 546 459,82 \$ |
| <u>127 paiements électroniques (dépôts directs):</u> | <u>654 415,58</u> |
| 180 paiements | 1 200 875,40 \$ |

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 31 décembre 2019

2020-0115-004

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 31 décembre 2019, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 57 389,07 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Compte à payer et journal des achats 2019 (Dossier: 245, rue Lasalle)

2020-0115-005

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer (dossier 245, rue Lasalle), tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 961,87 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 9 janvier 2020

2020-0115-006

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 9 janvier 2020, tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 33 108,22 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Alain Forget:

M. Forget, demeurant au 50, 3^e Rue Ouest, Saint-Paul et représentant du Club social Saint-Paul inc., demande des précisions sur la tarification des salles du Complexe communautaire utilisées par les organismes.

Il est expliqué à M. Forget qu'il y a quatre (4) niveaux de reconnaissance des organismes et que la tarification est fixée en conséquence du niveau de reconnaissance de chaque organisme.

M. le maire, Alain Bellemare, invite M. Forget à dresser la liste de ses membres et de rencontrer le Service des loisirs et de la culture pour valider le niveau de reconnaissance du Club social Saint-Paul inc.

M. Rémi Deveau:

M. Deveau demeurant au 703, rue des Bourguignons, Saint-Paul, informe le Conseil municipal qu'il est membre du Club social Saint-Paul inc. et de la FADOQ et qu'il ne comprend pas pourquoi les deux organismes n'auraient pas le même niveau de reconnaissance. De plus, il ne comprend pas pourquoi le Club social Saint-Paul inc. s'est vu couper deux (2) locations sur quatre (4) au cours de l'année 2019.

Sur ce point, M. Deveau est invité à rencontrer le Service des loisirs et de la culture pour obtenir les informations pertinentes.

M. Alain Landry:

M. Landry demeurant au 781, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, explique la situation des conteneurs à déchets du projet de la Seigneurie du Ruisseau. Il craint que les conteneurs s'installent près de sa propriété.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Landry que la Municipalité envisage adopter une réglementation visant les normes et règles d'implantation pour les conteneurs de matières résiduelles.

M. Bellemare ajoute que les projets comme la Seigneurie du Ruisseau, les Cours du Ruisseau et autres rendent nécessaire une réglementation en ce sens et c'est pourquoi le Conseil municipal est disposé à donner l'avis de motion ci-après.

AVIS DE MOTION

Je, Mannix Marion, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement encadrant la localisation, les formats et les conditions d'implantation de conteneurs semi-enfouis ou non, servant à la collecte de matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul.

M. Alain Landry:

M. Landry informe le Conseil municipal que le déneigeur du stationnement de la Seigneurie du Ruisseau dépose de la neige dans l'îlot central de la rue.

Le Conseil municipal prend note de l'information et des vérifications seront faites par les services municipaux.

Lettres de M^{me} Lise Louette et M. Yvon Fortier, 434, rue Cheverny, de M^{me} Gisèle Perreault et M. Robert Martel, 432, rue Cheverny et de M^{me} Micheline Morin, 428, rue Cheverny, Saint-Paul Re: Demande d'installation d'un banc à l'entrée de la piste entre les numéros 418 et 422 de la rue Cheverny

2020-0115-007

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un banc en bois à l'entrée de la piétonnière entre les numéros civiques 418 et 422, rue Cheverny;
- 2- Que la fabrication du banc soit confiée à l'Atelier du Carrefour suivant le même modèle que ceux installés dans la piste cyclable;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à:
 - M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques;
 - M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme

2020-0115-008

Considérant que M. Pierre Bruneau et M^{me} Ginette Laporte sont disposés à accepter un autre mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal renouvelle le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme suivants, comme suit:

| | |
|-----------------------------------|--|
| | Pour un mandat <u>se terminant le</u> |
| ~ M. Pierre Bruneau | le 31 janvier 2022 |
| ~ M ^{me} Ginette Laporte | le 31 janvier 2022 |

- 3- Que le Conseil municipal profite de l'occasion pour les remercier sincèrement du travail accompli au cours de leur mandat respectif;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacune de ces personnes.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 janvier 2020

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traitent spécifiquement les points ci-après.

Demande de la Municipalité de Saint-Paul présentée par M. Pierre Héту, architecte de la firme HBA, 435 boulevard Sainte-Anne, Joliette Re: Demande visant la rénovation (revêtement extérieur) du bâtiment principal situé au 790, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la municipalité de Saint-Paul

2020-0115-009

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Paul, présentée par M. Pierre Héту, architecte de la firme HBA architectes, concernant la propriété située au 790, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul;

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la présente demande vise la rénovation (revêtement extérieur) du bâtiment principal situé au 790, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la municipalité de Saint-Paul;

Considérant que les critères et objectifs du secteur commercial sont respectés;

Considérant que le règlement numéro 576-2019, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), énonce les dispositions encadrant le développement du secteur "commercial" de la municipalité de Saint-Paul;

Considérant que les illustrations déposées satisfont les exigences dudit règlement numéro 576-2019;

Considérant les besoins de réparation de l'édifice et le désir d'uniformiser la couleur des bâtiments municipaux;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte la demande de la Municipalité de Saint-Paul, présentée par M. Pierre Héту, architecte de la firme HBA, visant la rénovation (revêtement extérieur) du bâtiment principal situé au 790, boulevard de l'Industrie, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente approbation est accordée en considération des informations contenues à la demande et aux documents qui l'accompagnent et n'exclut pas l'obligation du propriétaire de respecter toutes autres dispositions réglementaires d'urbanisme applicables;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de dérogation mineure numéro 205-2020 de M. Éric Turgeon, 280, rue Georges, Saint-Paul, concernant le lot numéro 3 829 969 du cadastre du Québec Re: Demande visant l'implantation d'un bâtiment principal dont la marge arrière est de 2,16 mètres alors que la réglementation exige 8 mètres

2020-0115-010

Considérant la demande de dérogation mineure numéro 205-2020 de M. Éric Turgeon, 280, rue Georges, Saint-Paul, visant l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot numéro 3 829 969 du cadastre du Québec;

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que cette demande vise l'implantation d'un bâtiment principal dont la marge arrière est de 2,16 mètres alors que le règlement de zonage 313-1992 exige une marge de huit (8) mètres;

Considérant l'environnement du site concerné par la demande;

Considérant les permis de construction numéros 57-1993 et 2011-00368;

Considérant que l'avis public requis par la loi et les règlements a été affiché à chacun des deux endroits désignés en indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur la demande;

Considérant l'appui favorable du Comité consultatif d'urbanisme sur la présente demande, le tout exprimé au procès-verbal de la séance du C.C.U. du 8 janvier 2020;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, a fait rapport verbal qu'aucune objection écrite n'est parvenue;

Considérant que le Conseil municipal estime que les exigences du règlement numéro 314-1992, règlement de dérogations mineures, sont respectées;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Qu'après avoir pris connaissance de la demande de M. Éric Turgeon, 280, rue Georges, Saint-Paul, le Conseil municipal statue sur la dérogation mineure numéro 205-2020 datée du 17 décembre 2019, laquelle vise l'implantation du bâtiment principal sur le lot numéro 3 829 969 du cadastre du Québec;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte l'implantation du bâtiment principal dont la marge arrière est de 2,16 mètres alors que la réglementation exige une marge de huit (8) mètres;
- 4- Que la demande ainsi approuvée par le Conseil municipal soit réputée conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Qu'en conséquence, le certificat d'autorisation de dérogation mineure soit délivré et que la dérogation accordée soit enregistrée dans le registre prévu à cette fin;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Éric Turgeon.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de M^{me} Julia Côté, chargée de projets du Groupe Icodev, 169, place Germain-Ferland, L'Assomption, concernant le lot 5 833 033 du cadastre du Québec (arrière de l'immeuble 734-756, boulevard de l'Industrie) Re: Demande visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 32 logements, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la municipalité de Saint-Paul – modification de la résolution 2019-0703-234

2020-0115-011

Considérant la demande de M^{me} Julia Côté, chargée de projets du Groupe Icodev, 169, place Germain-Ferland, L'Assomption, concernant le lot 5 833 033 du cadastre du Québec;

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la présente demande vise la modification d'un projet présenté et déjà accepté par la résolution numéro 2019-0703-234;

Considérant que la présente demande vise toujours la construction d'un bâtiment multifamilial de 32 logements, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la municipalité de Saint-Paul;

Considérant que le règlement numéro 576-2019, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), énonce les dispositions encadrant le développement du secteur « commercial » de la municipalité de Saint-Paul ;

Considérant les conditions émises à la présente résolution;

Considérant les critères et objectifs du secteur commercial;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en y ajoutant une exigence supplémentaire;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte certaines modifications au projet autorisé par la résolution numéro 2019-0703-234 de M^{me} Julia Côté, chargée de projets du Groupe Icodev, 169, place Germain-Ferland, L'Assomption, concernant le lot 5 833 033 du cadastre du Québec, conformément au règlement numéro 576-2019, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur commercial de la municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que les modifications acceptées et les exigences supplémentaires soient les suivantes:
 - La clôture de maillage (Frost) noir, projetée le long du lot 3 830 874 ne sera plus exigée, la haie de cèdre existante devra être conservée, maintenue ou remplacée. Une porte d'accès à la piste cyclable d'une largeur maximale de 42 pouces alignée sur le trottoir de l'immeuble devra être installée;
 - Le retrait de la bordure de béton longeant le stationnement parallèlement au lot 3 830 874;
 - Le retrait de trois arbres projetés entre la ligne du lot 3 830 874 et le stationnement;
 - Les arbres projetés devront avoir une hauteur minimale de deux (2) mètres lors de la plantation;

- Les garages présentés à la page A16 des plans préparés par M. Michel Tellier, architecte, dossier 853-2018-143 datés du 17 décembre 2019, sont autorisés à la condition que les deux accès aux remises soient aménagés vers le centre des garages afin de diviser ceux-ci en trois (3) sections;
 - Les conteneurs pour les matières résiduelles seront localisés le long du lot numéro 3 830 874 plutôt qu'à proximité des propriétés ayant front sur la rue Royale;
- 5- Qu'advenant le non-respect des conditions énoncées à la résolution 2019-0703-234 modifiées par celles contenues au paragraphe 4 de la présente résolution, le Conseil municipal décrète que l'acceptation de cette demande visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 32 logements deviendra nulle et non avenue et qu'ainsi, la demande sera réputée non acceptée ab initio;
- 6- Que le Conseil municipal précise que la demande acceptée par la résolution numéro 2019-0703-234 et modifiée par la présente résolution est autorisée en considération:
- . des informations contenues à la demande initiale et des documents qui l'accompagnaient;
 - . de la présente demande de modifications et des documents qui l'accompagnent; et
 - . n'exclut pas l'obligation du propriétaire de respecter toutes autres dispositions réglementaires d'urbanisme applicables;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Julia Côté, chargée de projets du Groupe Icodev.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Listes des permis généraux et certificats émis - octobre, novembre et décembre 2019 - Rapports sommaires - Valeur des travaux

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt de ces documents.

Relevé des permis de construction depuis 1972 - Rapport sommaire pour l'année 2019 - Analyse des permis par type du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 - Valeur des travaux

Les membres du Conseil municipal prennent acte du dépôt de ces documents.

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-01-2020 Re: Programme de contribution financière aux activités de loisirs

2020-0115-012

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal apporte des modifications au programme de contribution financière aux activités de loisirs adoptée par la résolution numéro 90-009 et modifiée par les résolutions 95-653, 97-484, 99-268, 2000-330 et 2009-439, 2010-220, 2013-469;

- 2- Que le programme de contribution financière aux activités de loisirs soit modifié en remplaçant le pourcentage de l'aide financière (30 %) à l'article 1 "Descriptif du programme" par le pourcentage 35 % du coût d'inscription;
- 3- Qu'ainsi, le texte de ce programme intégrant ces modifications ainsi que le formulaire de contribution financière, signés en date de ce jour par le maire et le secrétaire-trésorier, constitue l'original de ces documents en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs communautaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-02-2020 Re: Tarification Soccer - Baseball 2020

2020-0115-013

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la tarification des activités de soccer et baseball, pour l'été 2020;
- 2- Que, de plus, le Conseil municipal en autorise la distribution postale dans tous les foyers paulois;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-03-2020 Re: Projet "Saines habitudes de vie des aînés de Crabtree et Saint-Paul" pour les personnes de 55 ans et plus

2020-0115-014

Considérant que l'organisme «Au bonheur des aînés Lanaudière» dont l'expertise est reconnue auprès des aînés travaille avec la Soupière Joliette Lanaudière reconnue en matière de sécurité alimentaire;

Considérant l'expérience positive d'un projet similaire avec les mêmes partenaires en 2019;

Considérant que l'organisme «Au bonheur des aînés» propose à la Municipalité, sous réserve du financement, d'offrir à ses citoyens de 55 ans et plus des ateliers et activités collectives visant à développer les saines habitudes alimentaires;

Considérant le plan d'action MADA 2017-2020 adopté par la Municipalité et dans lequel il est prévu à l'objectif 44 d'offrir des activités culturelles et actives et à l'objectif 47 d'offrir des ateliers de cuisine aux aînés paulois;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul confirme que le projet "Saines habitudes de vie des aînés de Crabtree et Saint-Paul" s'inscrit dans son plan d'action MADA;
- 3- Que, de plus, la Municipalité s'engage à prêter gratuitement ses locaux pour la réalisation des activités et l'entreposage des ustensiles de cuisine;
- 4- Que la Municipalité s'engage également à faciliter le recrutement par la promotion des activités dans ses outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal Le Paulois, babillard électronique, etc.) et s'occupe des inscriptions des aînés auxdites activités;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-04-2020 Re: Embauche de personnel - Folies Blanches 2020

2020-0115-015

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-04-2020 et autorise l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des animateurs suivants selon le taux horaire minimum:
 - . Noémie Bérard;
 - . Josianne Trudel;
 - . Rebecca Malo;
 - . Rosalie Brochu;
 - . Laurie Malo;
 - . Laura-Anne Verkest
- 2- Qu'il soit entendu à la présente résolution que l'embauche de toutes les animatrices est conditionnelle à la tenue des activités en lien avec les conditions climatiques ainsi qu'aux tâches spécifiques et aux disponibilités de chacune;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Politique d'aide financière - Récupérateur d'eau de pluie

2020-0115-016

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prolonge la politique d'aide financière relative à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie pour qu'elle se termine le 31 décembre 2020;
- 2- Que les services administratifs soient chargés d'apporter les ajustements nécessaires à ladite politique.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Politique d'aide financière - Toilette à faible débit

2020-0115-017

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prolonge la politique d'aide financière relative au remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit pour qu'elle se termine le 31 décembre 2020;
- 2- Que les services administratifs soient chargés d'apporter les ajustements nécessaires à ladite politique.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-01-2020 Re: Nouvelle Mairie - Installation du système de contrôle d'accès

2020-0115-018

Considérant la proposition d'acquisition et d'installation d'un système de contrôle d'accès pour la nouvelle Mairie de la firme Desmarais électronique (1992) inc.;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un système de contrôle d'accès pour la nouvelle Mairie auprès de la compagnie Desmarais électronique (1992) inc.;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 18 600 \$ taxes incluses;
- 4- Que la somme de 18 600 \$ taxes incluses fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 5- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-02-2020 Re: Nouvelle Mairie - Installation du système d'alarme et de protection incendie

2020-0115-019

Considérant la proposition d'acquisition et d'installation d'un système de sécurité vol et incendie pour la nouvelle Mairie de la firme Desmarais électronique (1992) inc.;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un système de sécurité vol et incendie pour la nouvelle Mairie auprès de la compagnie Desmarais électronique (1992) inc.;

- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 4 600 \$ taxes incluses;
- 4- Que la somme de 4 600 \$ taxes incluses fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 5- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-03-2020 Re: Nouvelle Mairie - Installation du système de caméras numériques

2020-0115-020

Considérant la proposition d'acquisition et d'installation d'un système de caméras pour la nouvelle Mairie de la firme GProtégé inc.;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation d'un système de caméras pour la nouvelle Mairie auprès du fournisseur GProtégé inc.;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la dépense estimée à la somme de 8 170 \$ plus les taxes applicables;
- 4- Que la somme de 8 170 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 5- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-04-2020 Re: Acquisition de trois postes informatiques

2020-0115-021

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de trois (3) nouveaux postes informatiques et d'accessoires, licences, installation et configuration, pour l'urbaniste, le directeur des travaux publics et des services techniques et la technicienne en loisir, le tout tel que détaillé au rapport portant le numéro ADM-04-2020;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense de 6 800 \$ plus les taxes applicables, laquelle sera répartie aux postes budgétaires:
02-190-00-641 "Ameublements et informatiques - administration"
02-701-90-641 "Ameublements et informatiques - loisirs" et
02-610-00-641 "Ameublements et informatiques - travaux publics";

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de soutien financier 2020 - Centre culturel Desjardins

2020-0115-022

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de supporter financièrement le Centre culturel Desjardins pour l'année 2020;
- 2- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise l'émission d'un chèque de 7 500 \$ à titre de soutien financier;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Sébastien Martin, directeur général du Centre culturel Desjardins.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de soutien financier 2020 - Musée d'Art de Joliette

2020-0115-023

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de supporter financièrement le Musée d'art de Joliette pour l'année 2020;
- 2- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise l'émission d'un chèque de 5 000 \$ à titre de contribution municipale;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-François Bélisle, directeur général du Musée d'Art de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de soutien financier 2020 - Festival de Lanaudière - 43^e édition

2020-0115-024

Considérant qu'un concert devrait avoir lieu à l'église de Saint-Paul en juillet 2020;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte de supporter financièrement le Festival de Lanaudière pour l'exercice financier 2020;
- 3- Que le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ au Festival de Lanaudière et qu'en retour, ce dernier remette des billets de spectacle pour une valeur de 500 \$;
- 4- Que de plus, le Conseil municipal autorise une dépense maximale de 250 \$ à la préparation du goûter servi après le concert à l'église de Saint-Paul en juillet 2020;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François Bédard, directeur général du Festival de Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de soutien financier 2020 - Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière

2020-0115-025

Considérant que la Municipalité a accepté de supporter financièrement la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière pour une durée de cinq (5) ans;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte de supporter financièrement la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière pour l'année 2020;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise le versement de la somme de 6 000 \$, représentant l'engagement annuel 2020 de la Municipalité (4^e année);
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Caroline Martel, directrice générale de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Entente intermunicipale entre la Municipalité et la Ville de Joliette relative à la fourniture de l'eau potable Re: Ajustement de la facturation pour l'année 2018

2020-0115-026

Considérant que l'estimation de la consommation d'eau du point de desserte Curé-Valois apparaît nettement plus élevée que la consommation réelle théorique;

Considérant que l'installation récente d'un débitmètre à ce point de desserte permettra autant à Saint-Paul qu'à la Ville de Joliette de mieux estimer la consommation pour l'année 2018 et pour l'année 2019;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le « paiement sous réserve » de la facturation pour ajustement 2018 de la vente d'eau potable à la Ville de Joliette au montant de 45 194,93 \$;
- 3- Que la Ville de Joliette soit informée que l'estimation de la consommation d'eau pour l'année 2019 étant à environ vingt millions de gallons, la facture d'ajustement pour l'année 2019 fera également l'objet d'un « paiement sous réserve » le moment venu;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution accompagne le paiement à être transmis à M. Gaétan Béchard, directeur général de la Ville de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Daniel Hannaburg, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec Re: Budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul

2020-0115-027

Considérant que le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul a été révisé et que le Conseil municipal a accepté, par sa résolution numéro 2019-1204-474, une participation municipale totale au crédit de 1 798 \$;

Considérant que le budget 2019 a, de nouveau, été révisé et la participation municipale représente maintenant un crédit de 1 750 \$;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul, présentant un crédit de 1 750 \$ pour la Municipalité;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Daniel Hannaburg, conseiller en gestion de la Société d'habitation du Québec;
 - M. Michel Laporte, directeur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul;
 - M^{me} Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation au cœur de chez nous.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes Re: Recommandation de paiement CP-3 - Construction de la nouvelle mairie - Les Entreprises Christian Arbour inc. - Dossier 1831

2020-0115-028

Considérant la recommandation de paiement #3 relative aux travaux de construction de la nouvelle mairie;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 236 147,57 \$ plus les taxes applicables aux Entreprises Christian Arbour inc.;
- 3- Que la somme de 236 147,57 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2019-1002-358 en vertu du règlement 577-2019;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2019-001327;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Benoît Lachance, architecte de la firme Lachance et Associée, architectes.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Contrat de distribution et de vente de gaz naturel à intervenir entre Énergir et la Municipalité concernant l'approvisionnement en gaz naturel de la nouvelle mairie

2020-0115-029

Considérant que la nouvelle mairie située au 10, chemin Delangis, Saint-Paul, sera approvisionnée en gaz naturel auprès de la compagnie Énergir;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte et entérine le contenu du contrat d'approvisionnement en gaz naturel à intervenir entre la Municipalité de Saint-Paul et Énergir concernant l'approvisionnement en gaz naturel de la nouvelle mairie située au 10, chemin Delangis, Saint-Paul;
- 3- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, à signer le contrat de distribution et de vente de gaz naturel et tout document inhérent à la présente résolution pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Louis Adam, ingénieur Infrastructures de la firme Exp Re: Ouverture et analyse des soumissions - Cours du Ruisseau - Phase 1 - Dossier PAUMD-00218391

2020-0115-030

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte réaliser les travaux d'infrastructures de la phase 1 du projet domiciliaire "Les Cours du Ruisseau";

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour ces travaux d'infrastructures;

Considérant que la firme Les Services exp inc., a procédé à l'analyse des soumissions et que le Conseil municipal accepte sa recommandation;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'infrastructures de la phase 1 du projet domiciliaire "Les Cours du Ruisseau", au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jobert inc., au montant de 2 279 741,83 \$ incluant les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à:
 - l'approbation du règlement d'emprunt inhérent aux travaux faisant l'objet de la présente par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Sylvain Dumais, Jobert inc.
 - M. Louis Adam, ingénieur Infrastructures de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Alain Forget;

M. Forget demeurant au 50, 3^e Rue Ouest, Saint-Paul, explique qu'il effectue le nivelage du terrain de pétanque du parc Amyot avec son vtt durant la saison estivale. Il indique que le terrain a également besoin de certaines réparations.

M. Forget est invité à venir rencontrer les travaux publics au printemps pour examiner les correctifs à apporter au terrain.

M. Alain Landry:

M. Landry demeurant au 781, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, se demande si l'alimentation en gaz naturel de la nouvelle mairie permettra aux immeubles du boulevard de l'Industrie d'être desservis.

Il demande également jusqu'à quand l'affiche du projet "La Seigneurie du Ruisseau" est permise.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Landry que la conduite d'alimentation de gaz naturel arrive par le chemin Saint-Jean et non par le boulevard de l'Industrie. Quant à l'affiche du projet "La Seigneurie du Ruisseau", elle est permise jusqu'à la fin du projet. Le dernier immeuble étant en construction, M. Landry est informé qu'elle devrait disparaître dans les prochains mois.

M. Dave Hardy:

M. Hardy demeurant au 765, boulevard de l'Industrie, #103, Saint-Paul, demande des informations concernant les politiques de récupérateur d'eau de pluie et de toilette à faible débit.

M. Hardy est informé que les politiques peuvent être consultées sur le site Internet de la Municipalité. M. le maire, Alain Bellemare, et M. le conseiller, Mannix Marion, expliquent sommairement les politiques en question.

Fin de la séance ordinaire du 15 janvier 2020 à 20 h 15.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020.

Certificats de crédits disponibles:

Résolutions

2020-0115-007
2020-0115-018
2020-0115-019
2020-0115-020
2020-0115-021
2020-0115-022

Certificats

2020-000080
2020-000081
2020-000082
2020-000083
2020-000084
2020-000085

Résolutions

2020-0115-023

2020-0115-024

2020-0115-025

2020-0115-026

2020-0115-030

Certificats (suite)

2020-000086

2020-000087

2020-000088

2020-000089

2020-000090

2020-000091

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint